

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 7 OCTOBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Marie-Claudette DARASPE

Date de convocation du Conseil communautaire : 29 septembre 2010

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON pouvoir Daniel PARABIS, Daniel PARABIS
 - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVARD
 - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET
 - **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Yves DUMAS, Jean-Pierre LAMY
 - **MACAU** : Christel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
 - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAIN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Christian VELLA, Philippe SIMON, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
 - **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE
- Absent, excusé** : Fabien CAILLER

Concerne : 10-92 PORT DE LAMARQUE – Pose d'un compteur éclairage public – Participation de la Communauté de Communes

La Commune de Lamarque s'est engagée par convention à, notamment, prendre en charge l'éclairage public.

Le maître d'ouvrage de l'opération, le Conseil Général de la Gironde, a posé un seul compteur pour la consommation du Point Info Tourisme et pour l'éclairage public.

La Commune souhaite poser un compteur indépendant pour le seul éclairage public et demande une participation de la Communauté de Communes à hauteur de 1 157,50 €, soit 50 % du coût total HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

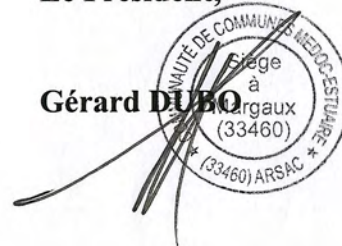
► **décide** de verser une participation financière de 1 157,50 € à la Commune de Lamarque pour la pose d'un compteur au Port de Lamarque.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 11 octobre 2010

Le Président,

Gérard DUBO



Acte à classer

DL10-92

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-10-15T15-15-23.00 (MI30987458)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20101007-DL10-92-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Port de Lamarque - Pose d'un compteur éclairage public
- Participation de la CdC

Date de décision : 07/10/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte : 10-92.PDF

Préparé

Le 15/10/10 à 15:15

Par PERIER Jean-Marc

Transmis

Le 15/10/10 à 15:15

Par PERIER Jean-Marc

Accusé de réception

Le 15/10/10 à 15:28